
Don des membres du conseil d'administration du 12e régiment de cavalerie de 448 livres accordées par les représentants du peuple près l'armée du Rhin pour qu'elles soient employées pour le soulagement des orphelins et des veuves de la patrie, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don des membres du conseil d'administration du 12e régiment de cavalerie de 448 livres accordées par les représentants du peuple près l'armée du Rhin pour qu'elles soient employées pour le soulagement des orphelins et des veuves de la patrie, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 9-10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30044_t1_0009_0000_20

Fichier pdf généré le 22/01/2023

8

La société montagnarde et républicaine de Terrasson, district de Montignac, fait passer à la Convention nationale l'état des effets qui forment la seconde offrande qu'elle fait à la patrie, et qu'elle a déposée au comité de surveillance de Périgueux ; cette offrande, formée de dons particuliers des citoyens et des citoyennes de la commune de Terrasson et autres circonvoisines, consiste en 3 onces 4 gros et demi d'or, 6 marcs 6 onces 2 gros de vermeil, 26 marcs 3 onces 6 gros d'argent, 1 marc 6 onces 2 gros et demi galon en or, 2 marcs 1 once 6 gros de galon en argent, 1276 liv. en numéraire, 455 l. 10 s. en assignats, plusieurs chemises, de la charpie et quelques habits. Cet état comprend les noms des citoyens et citoyennes qui ont concouru à cette offrande et les objets qu'ils ont déposés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

9

André Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme et du Pas-de-Calais, écrit que deux individus, accusés d'avoir scié l'arbre de la liberté, viennent d'être condamnés à mort. Sur cinq individus qui étoient accusés de ce crime, trois ont été acquittés ; le supplice des deux autres a eu toute la publicité qu'on pouvoit lui donner : il épouvantera tous ceux qui auroient l'audace criminelle de tenter une pareille scélératesse (*Applaudi*).

Insertion au bulletin (2) Renvoi au comité de salut public.

[Amiens, 11 vent. II. A la Conv.] (3).

« Citoyens collègues,

Le crime qui avait été commis à Bresles, district de Beauvais par des scélérats qui avaient scié l'arbre de la liberté, vient d'être puni d'une manière assez exemplaire pour que pareil forfait ne se commette plus ; des cinq détenus trois ont été acquittés ; mais *Fortin* et *Devienne* convaincus ont été condamnés à mort et exécutés au lieu même du délit. Le tribunal criminel du département de l'Oise a donné à l'instruction du procès la plus grande publicité, il a tenu ses audiences dans le local de la Société populaire. Ainsi si le crime a été commis d'une manière atroce, la punition a été accompagnée de tout ce que la Justice a de plus imposant.

Mort aux traîtres, Protection et Union entre les bons citoyens. S. »

DUMONT.

(1) P.V., XXXIII, 410. Bⁱⁿ, 18 vent. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXVII, 221 et 330; *Ann. patr.*, n° 427; C. Eg., n° 563.

(2) P.V., XXXIII, 410.

(3) AFII 162, pl. 1330, p. 3. Reproduit dans Bⁱⁿ, 13 vent., et dans AULARD, *Recueil des Actes...* XI, 480. Mention ou extraits dans M.U., XXVII, 233; J. Fr., n° 527; J. Paris, n° 429; J. Sablier, n° 1175; *Mess. soir*, n° 563; *Rép.*, n° 74; F.S.P., n° 244; J. Mont., n° 111; *Audit. nat.*, n° 527; C. Eg., n° 563.

10

Les officiers-municipaux et membres du comité de surveillance de Trévières, district de Bayeux, département du Calvados, donnent avis à la Convention nationale qu'ils viennent d'envoyer pour nos braves défenseurs 86 chemises, 4 cols, 7 paires de souliers, une culotte d'uniforme, 15 paires de bas, 2 chapeaux, 12 liv. 6 en numéraire, et 50 liv. en assignats ; ils invitent la Convention de rester à son poste jusqu'à l'anéantissement du dernier des tyrans et l'affermissement entier de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

11

Adresse de la société populaire et montagnarde de Salins, qui félicite la Convention nationale sur l'affranchissement des hommes de couleur. Ce décret magnanime, dicté par la souveraine justice, en vous assurant la reconnaissance et l'admiration des peuples, va consoler l'humanité trop longtemps outragée. Continuez, disent les membres de cette société, votre pénible et brillante carrière ; restez à votre poste pour y être l'effroi des tyrans, l'espoir des opprimés, et ne le quittez qu'à l'époque où la chute des trônes assurera le bonheur des peuples.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

12

Les membres du conseil d'administration du 12^e régiment de cavalerie écrivent à la Convention nationale, qu'interprètes des sentiments de leurs camarades, ils envoient les 448 livres qui leur revenoient de gratification accordée par les représentants du peuple près l'armée du Rhin, pour être employées au soulagement des veuves et orphelins dont les pères et époux sont morts pour la défense de la liberté. Le plaisir d'avoir contribué à l'expulsion des satellites des despotes du territoire de la République, leur tient lieu de gratification (*Applaudissements*).

Mention honorable insertion au bulletin (3).

[Cantonnet de Schweigenheim, 3 vent. II] (4)

« Citoyen président,

Interprètes de tous nos camarades, nous te prévenons que nous sommes assez gratifiés du plaisir d'avoir contribué à l'expulsion des satel-

(1) P.V., XXXIII, 411. Texte conforme à l'original, daté du 7 vent. et signé : Le Bourgeois, Gervais, Levergne (C 293, pl. 966, p. 9). Mention dans Bⁱⁿ, 14 vent. et 18 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 411. Bⁱⁿ, 14 vent.; M.U., XXXVII, 221.

(3) P.V., XXXIII, 411 et XXXIV, 178. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t); M.U., XXXVII, 218; J. Fr., n° 526; C. Eg., n° 563; *Ann. patr.*, n° 427; J. Paris, n° 428; *Mon.*, XIX, 618; F.S.P., n° 244; J. Mont., n° 111; *Rép.*, n° 74; J. Sablier, n° 1175; *Audit. nat.*, n° 527.

(4) C 293, pl. 966, p. 13.

lites des despotes du territoire de la République. Nous t'envoyons donc les 448 l. qui nous revenaient pour les deux jours de gratification accordée par tes collègues députés à l'Armée du Rhin, pour être employés au soulagement des veuves et orphelins dont les pères et époux sont morts pour la défense de la liberté.

Nous te prions de croire que toutes nos actions militaires n'auront jamais d'autre but que d'assurer l'unité et l'indivisibilité de la République et d'exterminer tous ceux qui s'en écarteraient. S. et F. ».

A. CHOPPIN, COLARS, JUSTOU, PASSY, VERSEAUX.

13

Adresse de la société populaire d'Autun, qui félicite la Convention sur son immortel décret de l'abolition de l'esclavage. Despotes, disent les membres de cette société, si vous aviez lu dans les cœurs de 25 millions de Français, vous y auriez vu votre défaite et votre honte.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

14

Adresse de la société populaire sans-culotte, séante à Miramont, district de Lauzun, département de Lot-et-Garonne, dans laquelle les citoyens qui la composent s'expriment ainsi : « Vous avez affermi la République et consolidé notre bonheur par vos vertus et votre courage ; continuez, intrépides défenseurs des droits du peuple, et nous vous assurons, de notre côté, que nous serons aussi les défenseurs de la liberté, qui fait l'objet de notre culte ». Nous venons de faire passer à l'armée des Pyrénées-Orientales 180 chemises, 14 paires de bas, 11 pantalons d'étoffe, 8 paires de souliers, un gros matelas de laine, 2 couvertures de laine, 4 couvertures de pied, une chenille, des gilets et culottes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Miramont, 1^{er} vent. II*] (3).

« Citoyens représentans,

Les vertus et les valeurs sublimes, qui caractérisent vos âmes, par tous les traits héroïques, que vous avez démontrés pour le bonheur et l'affranchissement de notre république, vous méritent de notre part, les plus ardents dévouements, et vous donnent des droits les plus inti-

mes à notre amour ; oui ! Citoyens représentans, la Société Républicaine de Miramont a juré d'après vos décrets, de vivre et mourir libre, ou de s'ensevelir sous les ruines de ses murs, plutôt que de voir porter atteinte à sa constitution, tous les membres sont entièrement attachés aux lois que vous leur avez dictées et elles font leur bonheur, ils les défendront jusques à la dernière goutte de leur sang, ils trouveront beau et glorieux, de mourir pour elles. Nous venons encore au nom de ce que la Nation a de plus cher, vous conjurer de rester à votre poste, et quelques instants de plus, notre triomphe est certain, Veuillez régénérateurs du genre humain ne nous abandonner que d'après (sic) que les vils satellites des despotes auront renoncé pour jamais de venir souiller de leurs forfaits le sol pur de notre République.

Quant à nous Législateurs par la force de nos caractères, la célérité de nos mouvements, la constance de notre conduite, l'activité de nos préparatifs, on reconnaitra que nous sommes les vrais défenseurs de cette Liberté sans laquelle nous ne reconnoissons ni propriété, ni bonheur, notre commune composée d'une seule paroisse ayant fourni un nombre considérable de défenseurs à la Patrie et leur avoir fait des dons à leur départ, vient encore de faire passer à l'armée des Pyrénées Orientales 180 chemises, 11 pantalons d'étoffe, 14 paires de bas, 8 paires de souliers, un gros matelas de laine, 2 couvertures de laine, 4 couvertures de pieds, une chenille, gilets et culottes ; nous serons dévoués jusqu'à la mort, Pères du peuple à seconder vos grandes intensions, c'est ce que vous protestent des vrais sans-culottes montagnards ».

Le Comité de Correspondance :

DELPECH, BAUNIER, DENIS, DALLIER.

15

L'agent national provisoire du district de Melun écrit à la Convention nationale : « Les despotes, dans toutes leurs maisons de plaisance, ne se contentoient pas d'afficher un luxe qui insultoit à la misère des sans-culottes ; ils retiroient encore à la culture de vastes terrains, qui, sous le nom de parcs (1), renfermoient tous les animaux servant à leurs féroces plaisirs ». Un de ces parcs, sis à Fontainebleau, estimé 25,000 liv., vient d'être vendu 159,109 l. Quatre petits domaines nationaux, estimés 5,521 liv., ont été vendus 22,335 livres.

Insertion au Bulletin (2).

(1) L'original porte « parquets ».

(2) P.V., XXXIII, 412. Bⁱⁿ, 13 vent.; M.U., XXXVII, 231. Conforme à l'original signé COURTIN, et daté du 8 vent. (C 294, pl. 980, p. 3).

(1) P.V., XXXIII, 412. Bⁱⁿ, 13 vent.

(2) P.V., XXXIII, 412.

(3) C 295, pl. 988, p. 11.